



Châteaurenard, le 21 février 2018

A l'attention de : Mesdames et Messieurs les membres adhérents de l'AMT, les professeurs et les représentants de la Municipalité

Objet : Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale du **mercredi 21 mars 2018**

L'Assemblée Générale de l'Association Musicale des Tours se réunira le :

Mercredi 21 mars 2018 à 20h30
à la Maison de la Musique (locaux de l'AMT)

Conformément aux statuts, l'ordre du jour est le suivant :

- Allocution du Président
- Présentation et vote du Rapport moral
- Présentation et vote du Rapport financier
- Présentation et vote du Budget prévisionnel pour la saison à venir
- Présentation et délibération sur les perspectives de l'association
- Election pour renouvellement du tiers des membres titulaires du Conseil d'Administration et des membres juniors

Membres sortants :

Karim REFEYTON	Président	Ne se représente pas
Sylvie COMBE	Secrétaire adjointe	Ne se représente pas
Sylvaine DE GIROLAMO	Membre du CA	Se représente

Nous faisons donc appel à votre engagement envers votre école de musique afin d'élire ou réélire au minimum 3 membres du CA. **Merci à celles et ceux qui voudront bien prendre le relais et étoffer notre CA.**

Le CA nommera ensuite les membres en charge du Bureau dont **un.e nouveau.elle Président.e**, notre président actuel Karim REFEYTON désirant passer le relais après 4 saisons au sein d'un bureau et avec une équipe de professeurs dynamiques.

Le vote de chacun est important, donc si vous ne pouvez être présent, veuillez remplir et signer le **formulaire de procuration** et le donner à la personne désignée qui le présentera le jour de l'AG dans la limite de 2 procurations maximum par personne.

Merci de votre implication,

Le Président
Karim REFEYTON

Extrait des statuts en vigueur votés lors de l'AGE du 28 janvier 2015

Article 15 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé au minimum de :

- 6 à 9 administrateurs titulaires : adhérents âgés d'au moins 16 ans élus en AG (parmi lesquels 6 majeurs minimum) ;
- 0 à 2 administrateurs juniors : membres adhérents âgés de 10 à 15 ans élus en AG ;
- 2 représentants de la municipalité ;
- 2 représentants des membres de droits salariés.

Les administrateurs titulaires (adhérents âgés d'au moins 16 ans) sont renouvelés par tiers. Le sort indiquera l'ordre de sortie jusqu'à ce qu'un roulement s'installe par ordre d'ancienneté de nomination.

Les administrateurs juniors (adhérents âgés de 10 à 15 ans) sont renouvelés chaque année en même temps que les membres titulaires du CA.

Les représentants des membres de droits salariés sont renouvelés chaque année en septembre, ou à la fin de contrat de l'un d'entre eux. Ils doivent être désignés par l'ensemble des membres salariés suite à un vote à la majorité absolue pouvant avoir lieu en ou hors AG, en ou hors CA, en réunion ou par email, et doit faire l'objet d'un compte-rendu (papier ou email), une liste d'émargement et un décompte des suffrages exprimés sont nécessaires dans le cas d'un vote à bulletin secret.

Les administrateurs ne peuvent être rémunérés pour leur fonction d'administrateur. Tout défraiement doit être accordé par le Conseil d'Administration et consigné au bilan financier de l'AG annuelle.

Note : vous pouvez faire acte de candidature à l'avance par mail contact@amt-chato.fr ou le jour de la tenue de l'assemblée.



Formulaire de procuration valable pour l'ensemble des votations ayant lieu au cours de
l'Assemblée Générale Annuelle du 21 mars 2018
 (à présenter au moment du vote)

Je soussigné.e (nom, prénom),
 adhérent.e ou parent d'élève.es de l'AMT, demeurant à (localité)
, certifie donner pouvoir à (nom, prénom)
 adhérent.e ou professeur.e à l'AMT,
 pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de **l'Assemblée Générale** de l'Association Musicale des Tours.

Etant élève moi-même ou parent d'au moins un élève, cette procuration porte sur :
 (1 voix par adhérent ou élève majeur ou mineur)

1 voix 2 voix 3 voix 4 voix voix

Fait le :/...../.....

Signature